



Circulaire 2024/03

Bagnolet, le 12 novembre 2024

## Que faut-il penser de la déclaration de Laurent Wauquiez concernant la revalorisation des retraites ?

Laurent Wauquiez a annoncé, lundi 11 novembre sur TF1, avoir obtenu du gouvernement que toutes les retraites seraient revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier.

Derrière cette annonce, qui pourrait avoir l'apparence d'une satisfaction donnée aux revendications des organisations de retraités, dont l'UNSA Retraités, se cache une réalité très différente.

La proposition de Laurent Wauquiez, si elle est suivie par le gouvernement, consisterait à remplacer le report de la revalorisation des pensions, par **une désindexation partielle de toutes les pensions**.

Les pensions de base et des régimes alignés seraient « revalorisées » d'un montant égal à la moitié de l'inflation. On peut estimer que cette revalorisation avoisinerait 0.9%, contre 1.8% environ si les règles de revalorisation (Article 161.25 du code de la Sécurité sociale) étaient correctement appliquées.

Une revalorisation supplémentaire serait accordée seulement aux petites retraites au 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour les protéger intégralement de l'inflation. Par « petites retraites », il faut entendre inférieures au SMIC, (soit 1426.30 euros nets depuis le 1<sup>er</sup> novembre).

### Pourquoi c'est inacceptable ?

Parce que la désindexation touchera la totalité des pensions de base et des régimes alignés.

Rappelons que de 2017 à 2022, les pensions ont connu une perte de pouvoir d'achat de 3.2%, et que cette mesure persisterait dans la voie de l'appauvrissement des retraités (Source DREES).

Rappelons que depuis 2019, le taux de retraités sous le seuil de pauvreté est passé de 9.5% à 10%, soit environ 100 000 retraités pauvres de plus.

Rappelons que la retraite moyenne fin 2022 s'élevait à 1512 euros, celle des nouveaux retraités à 1425 euros (moins que le SMIC actuel).

### Pourquoi c'est injuste ?

Parce que le seuil retenu pour différencier les petites retraites des retraites plus confortables est fixé très bas. Lors de la dernière mesure de désindexation partielle, le seuil en dessous duquel l'indexation totale était maintenue était fixé à 2000 euros !

Parce qu'un retraité non cadre dont la pension est constituée pour 2/3 de la pension de base de l'assurance vieillesse verra et pour un tiers d'AGIRC ARRCO verrait sa pension globale progresser de sa progresser de 1,1 % environ en janvier 2025. (+13 euros pour une pension à 1200 euros)

Pour un cadre, qui reçoit les 2/3 de sa pension de l'AGIRC ARRCO, et seulement 1/3 de la CNAV verrait sa pension totale augmenter de 1.36% . (+40 euros pour une pension à 3000 euros)

### **Pourquoi c'est inéquitable ?**

Parce que la deuxième mesure de revalorisation pour les retraites inférieures au SMIC pourrait créer un effet de seuil. Des retraités juste au-dessus de ce seuil ne bénéficieraient pas de la mesure, et leur pension après mesure seraient inférieure à celle de retraités, juste en dessous du seuil. C'est peut-être marginal en termes de nombre de personnes concernées, mais c'est inéquitable !

Parce que les retraités concernés subiraient quand même la perte de pouvoir d'achat liée au report des pensions, même si c'est pour une partie plus réduite que dans le projet de report intégral.

Parce que la « revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet » pourrait être calculée sur un index moins favorable qu'une revalorisation intégrale au 1<sup>er</sup> janvier, du fait de la tendance à la baisse de l'inflation.

Rappelons qu'une revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> juillet signifie une pension créditée sur les comptes des retraités au 9 août !

### **Ce que nous refusons!**

Le refus total de toute mesure de report de la revalorisation des pensions.

La sous-indexation de la revalorisation des pensions par rapport à l'inflation.

### **Ce que nous revendiquons !**

Une revalorisation de **toutes les pensions**, indexée sur l'inflation subie au cours de l'année 2024.

**Une revalorisation supplémentaire des basses pensions**, particulièrement celle des femmes, **pour tendre à une pension égale au SMIC pour une carrière complète.**

**Claude LASSALVY**

**Secrétaire Général de l'UNSA Retraités**